

Dispositif de formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier puériculteur

Institut de Formations Paramédicales

- Du lundi 30 septembre 2024 au vendredi 26 septembre 2025 -

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I - L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES D'ORLEANS	3
1. LE STATUT DE L'INSTITUT	3
2. LES MISSIONS	3
3. L'ORGANISATION GENERALE DE L'IFPM	3
CHAPITRE II - LA FORMATION DE PUERICULTEUR	6
1. FINALITE DE LA FORMATION.....	6
2. LE CADRE LEGISLATIF	7
3. Les INSTANCES	7
4. LES MISSIONS DU PUERICULTEUR	10
A - SES FONCTIONS.....	10
B - SES CHAMPS D'ACTIVITES	11
5. ORGANISATION DE LA FORMATION	11
A - PRESENTATION DU DEROULEMENT DE LA FORMATION.....	12
B - MODALITES PEDAGOGIQUES.....	14
C - PRESENTATION DU SYSTEME D'EVALUATION	16
LES ANNEXES.....	18
ANNEXE 1 : Les fiches pédagogiques	
ANNEXE 2 : Les fonctions du puériculteur	
ANNEXE 3 : La grille d'évaluation de la résolution d'un problème de santé	
ANNEXE 4 : La grille d'évaluation de stage	

INTRODUCTION

Le dispositif de formation est une déclinaison opérationnelle du projet pédagogique propre à chaque année de formation. Il guide l'action pédagogique et communique notre conception générale de la formation, nos attentes et nos exigences. Le dispositif de formation permet de mettre en lumière la manière dont l'équipe pédagogique met en œuvre le projet de formation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Les dispositifs de formation tout au long de la formation serviront de cadre de référence, de feuille de route aussi bien pour les apprenants que les professionnels de l'IFPM et les professionnels intervenants lors des cours mais également des stages.

Le projet pédagogique et les dispositifs de formation sont centrés sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel. La sécurité, la qualité des soins aux patients sont les objectifs prioritaires pour tous. Former des professionnels a amené l'équipe pédagogique à s'interroger sur le profil des nouveaux diplômés qui intègrent le marché de l'emploi et à adapter les stratégies pédagogiques pour répondre à la demande des employeurs.

Les formations proposées à l'IFPM ont comme objectif principal de professionnaliser le parcours des apprenants. Accompagnés et guidés par les équipes pédagogiques, techniques et administratives, les apprenants construisent progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier. L'apprenant, au cours de sa formation cheminera vers la professionnalisation en étant en capacité d'analyser les situations de soin, de prendre les décisions dans les limites de ses compétences et responsabilités tout en travaillant parfois seul, mais le plus souvent en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique, comme les dispositifs de formation s'inscrivent également dans les axes du projet d'établissement principalement du projet de soins et de la politique de soins du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS. Cette politique vise à offrir aux usagers des soins de qualité centrés sur les besoins spécifiques des consultants, des patients et des résidents avec leur environnement et une prise en charge complémentaire et coordonnée des spécificités.

Elle repose sur :

1/ Une philosophie de soins basée sur des valeurs professionnelles :

- Le respect,
- La tolérance,
- Le professionnalisme et l'engagement institutionnel,
- La rigueur,
- Le développement des compétences afin de s'adapter aux évolutions,
- L'interdisciplinarité,
- Les pratiques de soins partagées,
- La solidarité,
- La volonté de décloisonner les filières,
- L'équité,
- La garantie de l'accessibilité aux soins pour tous.

2/ Une conception des soins basée sur une éthique, une approche globale de l'homme et de la santé en relation avec son environnement social

Pour les professionnels de l'IFPM, le soin est une attention portée à une personne qui vit une situation singulière dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé selon Walter HESBEEN, le soin s'inscrit dans « un souci de l'humain pour l'humanité ».

La politique de soin s'appuie sur la compétence des professionnels. C'est un processus continu qui se base sur un engagement professionnel, qui demande un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels, et de comportements professionnels structurés, mobilisés et utilisables en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures. La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être réellement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence est toujours sujette à apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue soit par un diplôme ou un parcours de formation qualifiante soit, par la validation des acquis de l'expérience.

CHAPITRE I - L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES D'ORLEANS

1. LE STATUT DE L'INSTITUT

L'Institut de Formations Paramédicales est un institut public. Il bénéficie de l'expérience des professionnels de santé de multiples secteurs d'activités publics et privés et nécessite l'engagement des apprenants. Il dispense des services répondant aux besoins de formation de différentes populations dans le sens des valeurs et des missions du CHU d'ORLEANS.

2. LES MISSIONS

L'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique dispose que **L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMEDICALES (IFPM)** a pour **missions** :

- La formation initiale des professionnels pour laquelle l'institut ou l'école est autorisé(e) ;
- La formation par la voie de l'alternance, y compris la formation par la voie de l'apprentissage ;
- La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts ou écoles de formation ;
- La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi ;
- La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

L'IFPM forme des professionnels de santé capables de s'intégrer dans le système de santé :

- En réponse aux besoins et demandes de la population,
- En milieu hospitalier, extra-hospitalier et en secteur libéral,
- En tenant compte de la politique nationale de santé et des politiques institutionnelles.

L'Institut garantit à l'apprenant l'acquisition de capacités qui s'inscrivent dans les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le projet de formation et son dispositif doivent permettre de répondre à cet objectif.

3. L'ORGANISATION GENERALE DE L'IFPM

Le directeur de l'institut, assisté de quatre cadres supérieurs de santé coordonnateurs pédagogiques, définit les grandes orientations pédagogiques budgétaires et managériales et en assure la responsabilité. Il coordonne les huit formations diplômantes. Il anime, coordonne, fédère les équipes pédagogique, administrative et technique en les accompagnant de façon dynamique.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE, composée de formateurs, est organisée en filières avec des référents de promotion et des référents d'unités d'enseignement ou de modules.

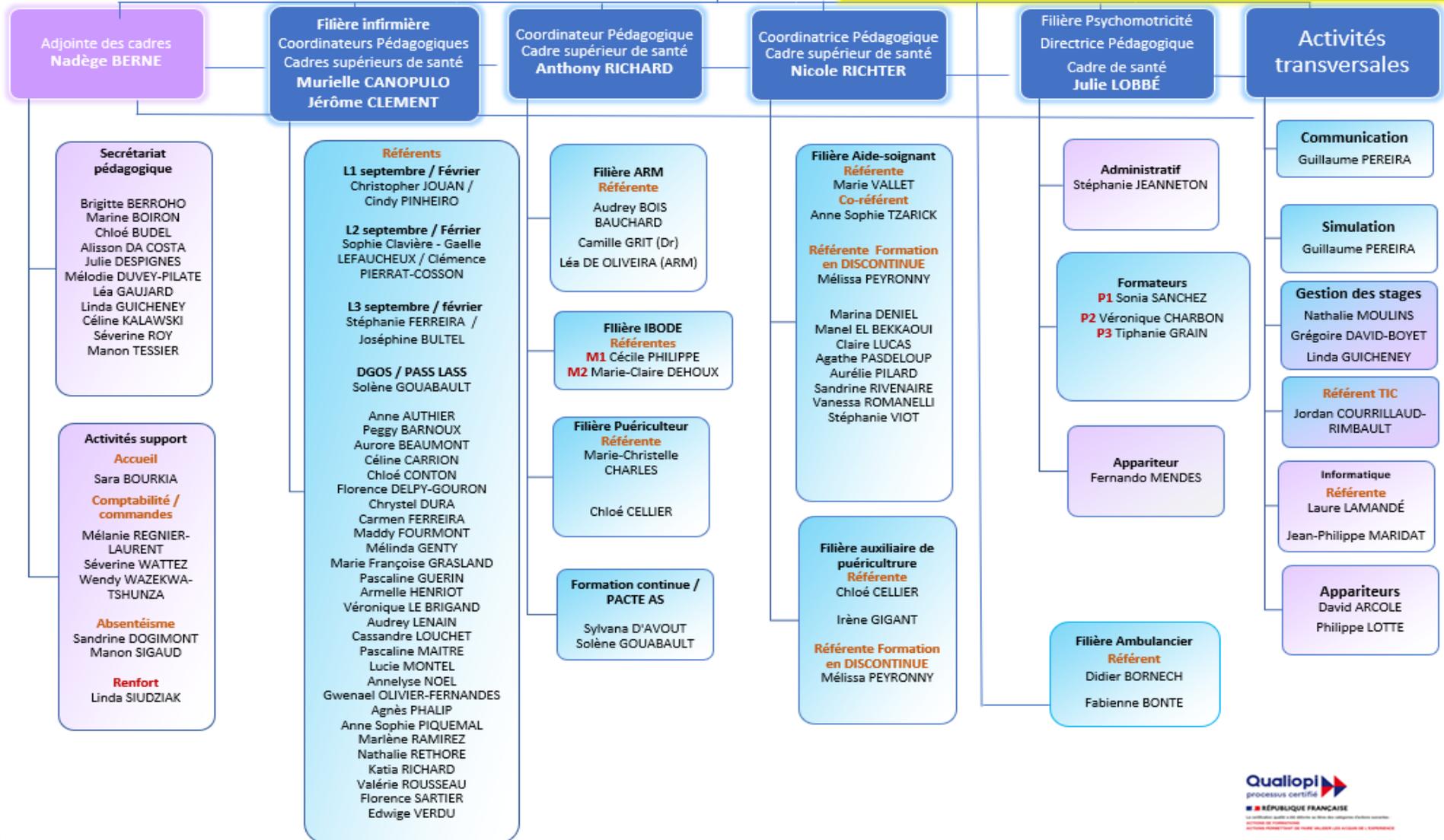
L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE assure, en coordination avec les autres membres de l'équipe (formateurs, intervenants extérieurs et personnel de maintenance), en tenant compte du budget et du patrimoine de l'Institut, sa mission administrative, de gestion et participe à l'efficacité et au développement du projet de formation.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE (support, informatique, appareteur) assure, en coordination avec les autres membres de l'équipe, la maintenance, l'hygiène des locaux et du matériel, pour une participation au projet de formation en tenant compte du budget et de l'état du patrimoine.

Dominique BARTHELEMY

Directrice des soins
Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

Référents handicap : S. FERREIRA – G. LEFAUCHEUX – M. VALLET
ifpmreferent.handicap@ifpm45.fr
Référents prévention VSS : A. BOIS-BAUCHARD – A. NOEL
Référents harcèlement : C. JOUAN – V. ROMANELLI



CHAPITRE II - LA FORMATION DE PUERICULTEUR

1. FINALITE DE LA FORMATION

La formation s'adresse à un professionnel infirmier ou sage-femme et permet de :

- Développer un regard nouveau sur sa propre expérience professionnelle ;
- Contribuer à l'émergence d'une identité professionnelle, légitimée et au développement des compétences.

Elle s'appuie sur des valeurs humaines et professionnelles, au service des enfants et de leur famille et garantit un niveau d'expertise dans les soins spécifiques à dispenser à l'enfant et sa famille de la naissance à l'adolescence.

La formation s'articule autour de 8 compétences figurant au Code de la Santé Publique (cf. Annexe 1) :

1. Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents,
2. Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant,
3. Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé,
4. Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité,
5. Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance,
6. Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents,
7. Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants,
8. Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques.

La formation développe la capacité à AGIR avec :

- Professionnalisme,
- Responsabilité,
- Engagement,
- Autonomie,
- Adaptabilité.

Pour accompagner la formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur une trilogie :

Comprendre, agir, transférer

- **Comprendre** : l'élève acquiert les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la compréhension des situations,
- **Agir** : l'élève mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- **Transférer** : l'élève conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

La formation est un investissement pour :

- L'apprenant qui élargit et optimise ses compétences.
- Les employeurs qui bénéficient de professionnels qualifiés dans ce domaine d'activité.

2. LE CADRE LEGISLATIF

La formation des infirmiers puériculteurs s'effectue après l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier ou de sage-femme. Du fait de son statut d'infirmier spécialisé, les obligations et responsabilités professionnelles du puériculteur relèvent de la réglementation du corps infirmier.

TEXTES LEGISLATIFS RELATIFS A LA FONCTION D'INFIRMIERE

Code de santé publique :

- Actes professionnels (articles de R-4311-1 à R-4311-15).
- Exercice de la profession par des ressortissants d'un état membre de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (articles de R-4311-34 à R-4311-41).
- Règles professionnelles (articles de R-4312-1 à R-4312-49).

TEXTES LEGISLATIFS RELATIFS A LA FONCTION DE SAGE-FEMME

- Arrêté du 11 mars 2013 modifié relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme.
- Loi n°2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme.

TEXTES LEGISLATIFS RELATIFS A LA FONCTION DE PUERICULTRICE

- Arrêté du 13 juillet 1983 fixant le programme des études préparant au diplôme d'Etat de puéricultrice.
- Arrêté du 12 décembre 1990 modifié, relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, Version consolidée au 31 août 2010.
- Arrêté du 23 juillet 2003 modifiant l'arrêté du 22 février 1972 relatif aux conditions de fonctionnement des écoles préparant au diplôme d'Etat de puéricultrice.

3. LES INSTANCES

LA COMMISSION DE CONTROLE

Elle se réunit au maximum trois fois par an dont une fois au terme de la formation. Elle examine :

- Les modalités d'évaluation de la formation,
- Les sujets des épreuves des évaluations et leurs grilles de correction ou les critères de performance exigés,
- Les résultats obtenus par chaque élève.

Elle a connaissance des dossiers de formation. Elle confirme la notation pour chaque élève et dresse la liste des élèves :

- Dont les enseignements ont été validés,
- Pouvant bénéficier d'un complément de scolarité,
- Susceptibles de redoubler.

SA COMPOSITION :

Ses membres sont nommés pour un an par arrêté Préfectoral. Leur mandat est renouvelable trois fois. Chacun de ses membres a un suppléant nommé selon les mêmes critères. Elle comprend :

- Le Directeur Régional de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS),
- Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- Un pédiatre, professeur des universités, ou Praticien Hospitalier, ou exerçant ses fonctions à temps plein au sein d'une structure départementale de Protection Maternelle et Infantile,
- Deux puériculteurs l'une exerçant en secteur hospitalier, l'autre en secteur extrahospitalier,
- Une personne compétente en pédagogie.

LE CONSEIL TECHNIQUE

Le conseil technique se réunit au minimum deux fois par an. Il est consulté sur toutes les questions relatives à la formation des élèves.

Il donne son avis sur :

- Les objectifs de la formation, le projet pédagogique, l'organisation générale des études, des enseignements théoriques, pratiques et cliniques, des recherches pédagogiques déterminées par le programme officiel,
- L'agrément des stages,
- Les modalités d'évaluation des différents enseignements,
- La date de rentrée scolaire,
- Le calendrier des congés,
- L'utilisation des locaux et du matériel pédagogique,
- L'effectif des différentes catégories des personnels enseignants ainsi que la nature et la durée des interventions,
- Le budget prévisionnel,
- Le montant des droits d'inscription aux épreuves du concours d'admission et des droits de scolarité,
- Le règlement intérieur,
- Le dossier des élèves sollicitant pour des motifs exceptionnels une interruption de scolarité ou une mutation en cas de redoublement,
- Le dossier des élèves admis à effectuer un complément de formation ou à redoubler.

Il prend connaissance de :

- Du bilan pédagogique de l'année scolaire écoulée,
- Des budgets approuvés ainsi que le compte administratif en fin d'exercice,
- La liste des différentes catégories du personnel administratif,
- La liste des élèves admis en formation, les reports de scolarité autorisés de droit aux élèves,
- Le nom des élèves exclus temporairement ou définitivement de la formation.

Lorsque le Conseil technique siège pour examiner un cas relatif à la scolarité d'un élève, le Directeur de l'IFPM communique à chacun de ses membres un rapport motivé et le dossier

scolaire de celui-ci. L'élève reçoit communication de son dossier à la date du jour où le Conseil Technique a été saisi et peut à sa demande être entendu par celui-ci. Le Directeur de l'IFPM fait assurer le secrétariat du Conseil Technique.

SA COMPOSITION :

Ses membres sont nommés pour un an par arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé. Chacun de ses membres a un suppléant nommé selon les mêmes critères.

Il est présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

Il comprend :

- Le Directeur de l'IFPM (membre de droit),
- Un praticien hospitalier de Pédiatrie (membre de droit),
- Deux représentants de l'Organisme Gestionnaire, dont un directeur des soins,
- Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et un puériculteur, *moniteur de l'école*,
- Deux puériculteurs exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage l'un exerçant en secteur hospitalier, l'autre en secteur extrahospitalier,
- Deux représentants des élèves élus par leurs pairs dont le mandat est d'une durée égale à celle de la formation.

Il se réunit au minimum deux fois par an. Il ne peut siéger que lorsque les deux tiers de ses membres ayant voix délibératives sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, la réunion est reportée.

SON RÔLE :

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline émet un avis sur les fautes disciplinaires ainsi que sur tous les actes des élèves incompatibles avec la sécurité de l'enfant et/ou de son entourage en mettant en cause leur responsabilité personnelle. Il est saisi et convoqué par le directeur de l'école.

Il est présidé par le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant.

Il est saisi et convoqué par le Directeur de l'IFPM.

SA COMPOSITION :

- Un représentant de l'Organisme Gestionnaire,
- Une des deux personnes du Conseil technique dans le collège des enseignants,
- Une des deux puériculteurs membres du Conseil Technique,
- Un des deux représentants des élèves élus au Conseil technique.

Ces trois derniers membres sont désignés par tirage au sort par le président du Conseil de discipline. Chaque membre du conseil de discipline a voix délibérative.

Le conseil siège lorsque la majorité de ses membres est présente. Dans le cas où le quorum requis n'est pas atteint, les membres du Conseil sont convoqués pour une nouvelle réunion qui se tient dans un délai maximum de huit jours.

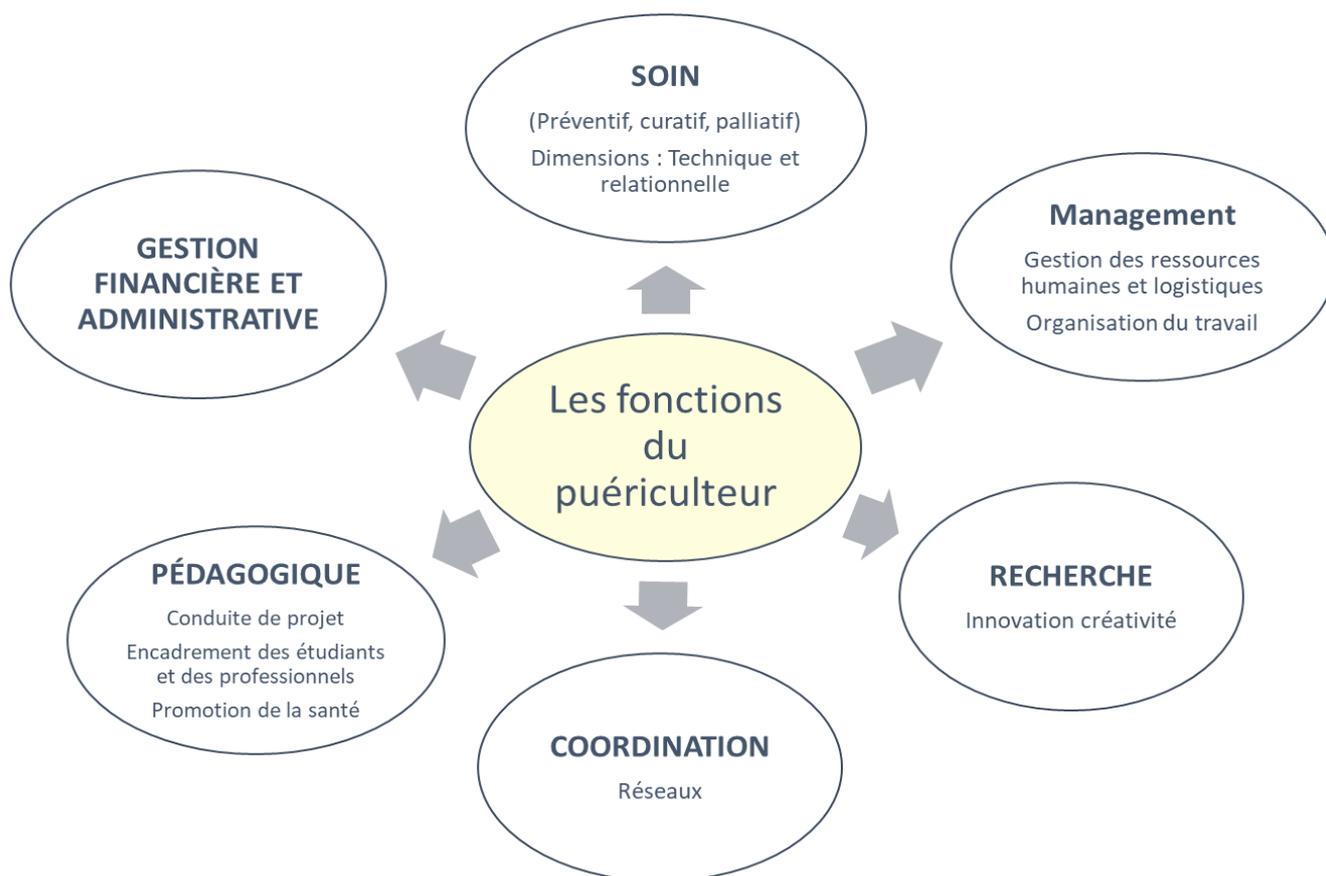
4. LES MISSIONS DU PUERICULTEUR

Il privilégie la participation des enfants et de leur famille en se préoccupant de **la promotion**, de **la prévention** et de **la protection** de leur santé et **en respectant les droits** et **les valeurs** de chacun (cf. Annexe 2).

Il travaille avec les différents professionnels du secteur de l'enfance et de la famille en complémentarité et dans le respect du champ de compétences des uns et des autres. Ceci implique une connaissance exacte de la nature de l'étendue et des limites de ses responsabilités professionnelles.

Le contexte professionnel s'inscrit dans les orientations politico-sociales et économiques actuelles, autour de l'évolution permanente de l'enfant et de sa famille. Effectivement, l'enfant a désormais un statut reconnu. Il existe maintenant une prise de conscience de l'importance de l'enfance dans la structuration de la personnalité de l'individu. D'autre part, des changements de modèles familiaux sont apparus en lien avec les évolutions sociétales qui impliquent des renforcements juridiques et réglementaires.

A - SES FONCTIONS



B - SES CHAMPS D'ACTIVITES

Le puériculteur intervient dans :

- **Les établissements de santé publics et privés :**
 - Services de pédiatrie, néonatalogie, maternité (suites de couches, salles de naissance), chirurgie pédiatrique, urgences pédiatriques,
 - Les centres hospitaliers ou établissements spécialisés.
- **Les structures d'accueil d'enfants de moins de six ans :**
 - Accueil familial,
 - Accueil collectif,
 - Multi accueil,
 - Passerelles, Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).
- **Les services de protection maternelle et infantile (PMI)**
- **Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :**
 - Pouponnière à caractère social,
 - Centre maternel,
 - Maison d'enfants à caractère social (MECS).
- **L'Education Nationale :**
 - Promotion de la santé en faveur des élèves : circulaire n°91-148 du 24 Juin 1991.
- **Les établissements de réadaptation :**
 - Centres de rééducation
 - Structures d'accueil d'enfants en situation de handicap

Le puériculteur travaille **en collaboration** et **en partenariat** avec tous les acteurs de Santé évoluant dans l'ensemble de ces secteurs.

5. ORGANISATION DE LA FORMATION

Le puériculteur s'inscrit dans une démarche de projet personnel et professionnel. Prendre en compte l'interactivité de l'enfant avec son environnement implique pour le puériculteur la maîtrise de compétences spécifiques.

A. MONTESINOS¹ définit la compétence de l'infirmier comme l'ensemble des interactions entre ses aptitudes, ses expériences, ses formations et ses attitudes. Ces interactions lui permettent d'observer et de comprendre sa situation de travail, puis de juger, de décider et d'agir, afin d'apporter aux malades les soins dont ils ont besoin.

S'engager dans cette formation, c'est réfléchir au sens que l'on veut donner à sa pratique, et prendre le recul nécessaire pour développer de nouvelles connaissances, se construire une nouvelle identité professionnelle et finaliser son projet.

¹ A. MONTESINOS, la compétence professionnelle de l'infirmière, Objectifs soins n°50, 1997

L'apprenant doit **être acteur** de sa formation par sa participation aux actes de formation et son implication dans la dynamique du groupe. La formation exige de l'élève une démarche de réflexion sur son propre parcours (choix de l'orientation, projet de formation...) mais aussi sur son devenir en termes de projet professionnel.

Le formateur se place dans un rôle d'aide à la construction de la professionnalisation. Il accompagne l'élève dans l'acquisition de ressources (aide, soutien, guide...) mais c'est l'élève qui les mobilise.

La pédagogie active est centrée sur :

- L'acquisition d'outils et de méthodes adaptées,
- Le développement des compétences organisationnelles, pédagogiques et relationnelles quel que soit le secteur d'activité,
- Un travail sur les attitudes et le positionnement,
- L'enrichissement de l'expression orale et écrite professionnelle,
- La réflexion autour des différents projets (de recherche, d'action et d'éducation en matière de santé...),
- La pratique clinique à l'Institut en perpétuelle relation avec la pratique technique du terrain.

L'IFPM, dont la filière des puériculteurs, travaille en partenariat avec l'école de Puériculture de Tours Croix Rouge afin d'harmoniser l'organisation de la formation. Les épreuves écrites sont communes aux 2 écoles ainsi que les grilles d'évaluation des épreuves diplômantes. La planification de celles-ci est travaillée conjointement avec l'école de Tours.

A - PRESENTATION DU DEROULEMENT DE LA FORMATION

La rentrée a lieu le 30 septembre 2024.

La formation se termine le 26 septembre 2025.

La formation comprend 1500 heures d'enseignement théorique, pratique et clinique réparties sur douze mois de scolarité dont :

- 650 heures d'enseignement théorique et pratique,
- 710 heures d'enseignement clinique,
- 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation.

Elle est organisée selon une alternance de semaine de cours et de stages.

PLANIFICATION DE LA FORMATION PUERICULTRICE OCTOBRE 2024-2025

Année : 2024/ 2025 n° semaine	2024												2025													
	OCTOBRE				NOVEMBRE				DECEMBRE				JANVIER				FEVRIER				MARS					
	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3
	33h	33h	33h	33h					33h	33h	33h	33h			33h	33h	33h	33h					33h	33h	33h	33h
Elèves puéricultrices 24 sem cours 20 sem stage	C1	C2	C3	C4	S1	S2	S3	S4	C6	C7	C8	C9	V1	V2	C9	C10	C11	C12	S5	S6	S7	S8	C13	C14	C15	C16
Cours Vacances																										
Stages																										
	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39
	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7	28/7	4/8	11/8	18/8	25/8	1/9	8/9	15/9	22/9
	33h	32h		33h				33h	33h	32h													33h	33h		
	C17	C18	V3	C19	S9	S10	S11	S12	C20	C21	C22	S13	S14	S15	S16	V4	V5	V6	V7	S17	S18	S19	S20	C23	C24	V8

LES COURS

L'enseignement théorique peut se dérouler entre 8 heures et 18 heures. Le lundi matin est libéré sauf exception. Dans ce cas, une demi-journée libérée est planifiée sur un des jours de la semaine.

Les cours peuvent avoir lieu sur différents sites :

- Le site IFPM Sud,
- Le site IFPM Nord,
- Le site Voltaire,
- La salle Alsace
- L'EPSM.

LES STAGES

20 semaines sont réparties sur 5 stages de 4 semaines (140 heures par stage). Les jours fériés sont chômés : si l'élève est en stage un jour férié, il récupère les heures travaillées.

Le stage est un lieu de construction de savoirs, de savoir-faire et de savoir être. Il se déroule obligatoirement en service de :

- Maternité,
- Néonatalogie,
- Pédiatrie,
- PMI,
- Accueil collectif pour enfants de moins de 6 ans.

En début d'année chaque élève construit son cursus de stages pour l'année. Des terrains de stages sont proposés aux élèves mais ceux-ci peuvent également faire des propositions de lieux de stages par rapport à un thème choisi pour une recherche en soins ou pour des raisons personnelles. Ils peuvent être amenés à effectuer un ou plusieurs stages en dehors de l'agglomération orléanaise.

Un élève justifiant de 2 ans d'activité professionnelle, dans un des secteurs cités ci-dessus, peut être dispensée de stage dans ce secteur, lui permettant de découvrir un secteur non obligatoire tel que l'HAD, la maison de l'Enfance, le centre parental PHILIA ou autre. Un courrier accompagné d'une attestation de l'employeur est adressé par l'élève au Directeur de l'IFPM pour être présenté au Conseil Technique qui confirme la dispense.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Sous la direction de madame BARTHELEMY, directrice de l'institut de formations paramédicales, assistée de monsieur RICHARD, le projet de formation est conduit par une équipe de formateurs dont le référent de la filière infirmier puériculteur. L'équipe pédagogique assure l'accueil et le suivi des étudiants. Elle est constituée de Madame Marie-Christelle CHARLES, référente de la formation puériculteur, Madame Chloé CELLIER, formatrice et référente de la formation AP. Madame PEYRONNY (référente AP discontinu) et Madame GIGANT (formatrice AP) interviennent également de manière ponctuelle.

Les coordonnées de l'équipe pédagogique sont consultables sur l'espace numérique de travail.

LES ABSENCES :

Au-delà de 5 jours ouvrés d'absence, les heures d'absences doivent être récupérées

(récupération en stage que ce soit absence en cours ou en stage).

Par ailleurs, l'article 15 du titre II de l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles stipule :

« Les élèves bénéficiant d'un congé de maternité peuvent reprendre leurs études l'année scolaire suivante. Cette possibilité est également donnée par le directeur de l'école, après avis du conseil technique, aux élèves interrompant leurs études pour des motifs exceptionnels. Les enseignements déjà effectués et validés leur restent acquis. »

AUTRES :

- Portes ouvertes de l'IFPM :

Chaque année, une journée Portes ouvertes est organisée au cours de laquelle y participent, en plus des professionnels de l'IFPM, des élèves puériculteurs pour informer le public sur la formation et montrer le dispositif d'apprentissage en nurserie.

- Congrès/formation :

Il peut arriver que les élèves participent à la journée « Soins Infirmiers Pédiatriques à Tours » ou à la Rencontre régionale de l'ANPDE, selon la période où cela est programmée afin de ne pas compromettre la cohérence des apprentissages. La participation à d'autres congrès peut être envisagée, en prenant en compte l'intérêt pédagogique et la faisabilité en termes d'organisation.

- Visite des unités de néonatalogie, du SMUR néonatal et de la biberonnerie/lactarium du CHU :

Cette visite permet à l'élève de visualiser et de comprendre dans quel environnement spécifique sont accueillis les prématurés et de comprendre le fonctionnement de la biberonnerie et du lactarium.

- ERASMUS :

C'est la nouveauté de cette année. Deux élèves en formation de spécialisation de puéricultrice au Luxembourg intègrent l'IFPM le 2 septembre 2024 jusqu'au 31 janvier 2025. Elles réalisent chacune deux stages d'une durée de 4 semaines chacun sur le CHU : en néonatalogie et aux urgences pédiatriques. Elles seront intégrées aux cours et travaux de groupes prodigués à la promotion 2024-2025.

B - MODALITES PEDAGOGIQUES

L'équipe pédagogique met en œuvre différentes stratégies pédagogiques pour permettre l'apprentissage par l'alternance. Les différentes séquences pédagogiques se déclinent ainsi :

▪ Cours magistraux

Ils sont tous indispensables pour tendre vers la professionnalisation, dispensés par l'équipe pédagogique et par des intervenants extérieurs issus des secteurs hospitalier et extra-hospitalier. Ils se réalisent en grande majorité en présentiel. Certains cours sont dispensés en distanciel soit en visioconférence soit le support du cours est déposé sur l'espace numérique de travail (ENT).

Un certain nombre de professionnels interviennent tout au long de la formation : psychologue-psychanalyste, docteur en sociologie, puéricultrice consultante en lactation, praticienne en

hypnose, professionnels de la Fédération Régionale des Acteurs de la Promotion de la Santé (FRAPS), avocate, diététicienne, éducatrice de jeunes enfants, puéricultrices, auxiliaire de puériculture, pédiatres, assistante de service social...

▪ **Travaux dirigés**

Ce sont des temps de travaux de groupe où les élèves effectuent par eux-mêmes des recherches. L'objectif du travail dirigé est davantage orienté vers un approfondissement, un échange constructif, un partage d'expérience. Un temps de régulation est systématiquement organisé : le fruit du travail de groupe est présenté à l'ensemble de la promotion et fait l'objet d'échanges contribuant à la construction de l'identité professionnelle de l'élève en qualité de futur puériculteur.

Les élèves construisent la dernière semaine de cours pour approfondir ou pour découvrir des thématiques non abordées pendant la formation.

Avant le départ en stage, un temps de préparation est systématique permettant de travailler en groupe les objectifs de stage. A chaque retour de stage, un temps de réflexion est prévu avec l'ensemble de la promotion sur des thématiques choisies par l'équipe pédagogique. Ce temps est suivi d'analyses de pratiques professionnelles (APP) réalisées en demi-promotion avec la méthode GEASE (Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Educatives). L'analyse de pratique est un outil permettant d'«ANALYSER (à présent) pour COMPRENDRE (du passé) afin de DISCERNER pour DECIDER puis AGIR (dans l'à-venir) et qui vise la professionnalisation par la construction de COMPETENCES » (*Patrick BORO, « Savoir analyser sa pratique professionnelle » juin 2006*).

Afin que les élèves puissent faire des recherches sur place ou à distance, la bibliothèque universitaire (BU) Sciences Technologie STAPS (située au 9, rue St Amand à Orléans la Source) est un dispositif incontournable pour les différents travaux. Deux séances d'1h30 chacune sont organisées sur site par un professionnel de la BU, en octobre et en décembre, permettant à l'élève de prendre connaissance des ressources possibles et de savoir faire des recherches fiables. Horaires d'ouverture : 8h00 / 20h00 du lundi au vendredi. Possibilité de réserver une salle à l'avance par les élèves eux-mêmes pour des travaux de groupe, notamment pour l'AIEMS par exemple.

▪ **La simulation**

Elle permet d'appréhender différentes connaissances théoriques, techniques et relationnelles pour permettre la construction de compétences. La simulation procédurale favorise l'apprentissage de gestes techniques (soins d'hygiène et de confort, préparation de biberons, préparation d'une injection en pédiatrie, pose d'un cathéter périphérique, d'une sonde gastrique, d'un urino-col, gestes de réanimation auprès du prématuré, du nouveau-né et de l'enfant de 5 ans). La macro-simulation ou simulation en pleine échelle est une mise en situation de soins contextualisée permettant à l'élève de mettre en œuvre les gestes et postures au regard de sa compréhension de la situation (3 demi-journées sont organisées dont une avec la participation d'un pédiatre et une autre avec les élèves auxiliaires de puériculture).

▪ **Suivi pédagogique**

C'est un processus d'accompagnement obligatoire individuel et collectif pour le dernier, mené par un formateur de la filière. 3 suivis pédagogiques sont répartis sur l'ensemble de la formation. Ces suivis pédagogiques permettent à l'élève de :

- Réfléchir en amont sur des points précis définis par l'équipe pédagogique,
- S'exprimer sur ces différents points ou sur d'autres sujets souhaités par l'élève,

- Echanger avec le formateur ou le groupe de pairs facilitant la prise de recul sur des situations et la construction par l'élève de son projet professionnel.
- Faire le bilan sur le niveau d'acquisition et les difficultés rencontrées afin de mettre en place des stratégies qui permettront de les surmonter.

Par ailleurs, d'autres temps d'accompagnement individuels sont planifiés. Cela concerne tous les temps en demi-promotion ou en individuel en lien avec la préparation aux épreuves diplômantes : projet de recherche, Action d'Information en matière de Santé (AIEMS), épreuves écrites, mise en situation professionnelle (MSP).

▪ Temps de travail personnel

Ils sont planifiés tout au long de l'année permettant à l'élève d'intégrer les connaissances en lien avec les épreuves écrites et d'avancer sur les différents travaux, notamment le projet de recherche et l'AIEMS.

C - PRESENTATION DU SYSTEME D'EVALUATION

Les épreuves diplômantes se déroulent tout au long de l'année. Cette évaluation est confiée à la Commission de Contrôle. (Titre III arrêté du 12 décembre 1990 modifié Relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles). Sont évaluées les capacités suivantes :

1. Capacité à communiquer.
2. Capacité à résoudre un problème.
3. Capacité à travailler en groupe.
4. Capacité à animer.
5. Capacité pédagogique.
6. Capacité à se situer professionnellement et à participer à la gestion et à l'organisation d'un service.
7. Capacité à se former sur un terrain professionnel.
8. Capacité à se situer dans un service.
9. Capacité à perfectionner ses attitudes professionnelles.
10. Capacité à résoudre un problème de soin infirmier auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants.

TROIS TYPES D'EPREUVES

- 1) **Trois contrôles de connaissances** sous la forme de trois évaluations écrites et anonymes :
 - **7 Janvier 2025,**
 - **23 Avril 2025,**
 - **22 Août 2025.**
- 2) **Trois épreuves de synthèse** dans trois domaines (évaluation des capacités 1 à 7) :
 - **RPST** : Résolution d'un Problème de Santé sur le Terrain dans le secteur hospitalier ou extra hospitalier, appelé communément **Mise en Situation professionnelle (MSP)**. Elle se déroule sur la période du quatrième stage (cf. Annexe 3).

- **AIEMS : Action d'Information en Matière d'Education pour la Santé.**
Elle se déroule sur la période du 12 au 23 mai 2025 (grille d'évaluation présente dans le guide de l'AIEMS).
- **PROJET de RECHERCHE :** Projet écrit argumenté par oral. Date de remise de l'écrit le 6 juin 2025. L'argumentation se déroule sur la période du 18 août au 3 septembre 2025.

3) Cinq stages évaluant les capacités 7 à 10 (cf. Annexe 4). Chacune de ces capacités est notée sur 10 points par le responsable de la structure d'accueil.

Le diplôme d'Etat de puéricultrice est délivré aux élèves ayant obtenu :

- Une note moyenne globale égale ou supérieure à 15 points sur 30 au contrôle des connaissances,
- Une note égale ou supérieure à 15 points sur 30 à chacune des trois épreuves de synthèse ;
- Une note moyenne égale ou supérieure à 5 points sur 10 pour chacune des quatre capacités évaluées en stage.

Les élèves qui ont obtenu une note moyenne globale comprise entre 10 et 15 points sur 30 au contrôle des connaissances et, ou une note comprise entre 10 et 15 points sur 30 à l'une des trois épreuves de synthèse et ou une note comprise entre 3 et 5 points sur 10 à l'une des quatre capacités évaluées en stage sont admis à effectuer un seul complément de scolarité d'une durée de trois mois maximum dont les modalités sont déterminées par le directeur de l'école après avis du conseil technique.

Les élèves qui ont obtenu au contrôle des connaissances et/ou aux épreuves de synthèse et/ou aux quatre capacités évaluées en stage des notes inférieures à indiquées ci-dessus sont admis à redoubler.

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : Les fiches pédagogiques

ANNEXE 2 : Les fonctions du puériculteur

ANNEXE 3 : La grille d'évaluation de la résolution d'un problème de santé

ANNEXE 4 : La grille d'évaluation de stage

ANNEXE 1 : Les fiches pédagogiques

COMPETENCE 1 :

Evaluer l'état de santé et le développement des enfants et des adolescents

1. Etablir un diagnostic de situation sur l'état de santé et le développement d'un enfant ou d'un groupe d'enfants
2. Repérer les facteurs conditionnant la santé, la maladie, le bien-être ou le mal-être chez les enfants ou les adolescents
3. Discerner les ressources et capacités cognitives, motrices, affectives de l'enfant et de l'adolescent
4. Identifier les anomalies en vue de dépister des déficiences, des inadaptations ou des handicaps
5. Identifier les interactions mère-enfant, l'établissement des liens parentaux et de fratrie, les éléments environnementaux, les ressources familiales et évaluer les risques potentiels
6. Identifier les besoins spécifiques de communication et de relation de l'enfant et de l'adolescent aux différents stades de son développement
7. Identifier et analyser les signes et symptômes liés aux pathologies de l'enfance et à leur évolution
8. Repérer les signes et symptômes de douleur chez l'enfant et poser un diagnostic infirmier
9. Détecter les situations à risques et les signes de violence ou de maltraitance mettant en cause la sécurité de l'enfant ou de l'adolescent

SAVOIRS ASSOCIES :

Pré-requis : enfant sain, hypo et hyperthermie

Méthodologie : raisonnement clinique, préparation et exploitation de stage

Grossesse : évolution culturelle de la grossesse et préparation à la naissance, historique de la prise en charge du nouveau-né, déroulement et suivi de la grossesse, psychologie de la femme enceinte

Besoins de l'enfant : compétences du nouveau-né, sommeil, allaitement maternel et artificiel, alimentation diversifiée, besoins nutritionnels chez l'enfant et l'adolescent, développement staturo-pondéral, psychomoteur et affectif de la naissance à 18 ans, dentition, transformations physiques et psychiques de l'adolescent

Psychologie : historique de la psychologie et ses mouvements théoriques,

Pathologie :

- Période anténatale : épidémiologie de l'infertilité, éthique autour de la procréation médicale assistée, IVG et IMG, souffrance fœtale aigüe et chronique

- Période néonatale : adaptation à la vie extra utérine, examen clinique du nouveau-né, prématurité et nouveau-né post-mature, retard de croissance intra utérin, dépistage néonatal sanguin et auditif, pathologies métaboliques, détresse respiratoire, réanimation en salle de travail, infection néonatale, cardiopathies congénitales, syndrome hémorragique, anémie, ictère néonatal, transport du nouveau-né, nouveau-né de mère toxicomane, nouveau-né ou prématuré atteint de pathologies cérébrales, pathologies chirurgicales néonatales

- Période de 1 mois à 18 ans : mort inattendue du nourrisson, syndrome du bébé secoué, convulsion hyperthermique, asthme et bronchiolite, pneumopathies, mucoviscidose, pathologies ORL, diabète, dermatologie, diarrhée aigüe, déshydratation, diabète, hypothyroïdie, drépanocytose, néphrologie, hyperplasie surrénales, leucémie, tumeurs solides, hémophilie, troubles des conduites

alimentaires, obésité, troubles autistiques, conduites addictives, handicap, mutilations sexuelles, retard de croissance, puberté précoce, retard pubertaire, chirurgie viscérale, chirurgie orthopédique

Sémiologie : douleur

Législation : loi du 4 mars 2002, décret de périnatalité

Législation et éthique : maltraitance

COMPETENCE 2 :

Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant

1. Elaborer avec l'équipe pluri-professionnelle, en partenariat avec l'enfant et sa famille, un projet de soin et/ou un projet éducatif
2. Négocier le projet et sa mise en œuvre avec l'enfant et son entourage
3. Concevoir et conduire des projets d'amélioration de l'accueil et de la qualité de vie de l'enfant et de son entourage dans un établissement, un service d'accueil ou à domicile
4. Définir un programme d'activité favorisant la mobilisation des ressources de l'enfant et de son entourage en fonction du but recherché : développement, insertion sociale dans un groupe, maintien ou amélioration de l'état somatique et psychique
5. Concevoir des stratégies d'accompagnement de l'enfant et sa famille lors de situations difficiles ou de crises
6. Expliquer et transmettre de façon adaptée des informations sur la mise en œuvre du projet et les résultats aux parents et aux personnes en liaison avec l'enfant (éducateur, professeur...)
7. Développer la participation des parents dans le projet des structures d'accueil des enfants
8. Evaluer la mise en œuvre du projet à partir des résultats obtenus et de la réaction des enfants et des parents, et proposer des réajustements si nécessaire (cohérence éducative)

SAVOIRS ASSOCIES :

Pré-requis : besoins et pathologies de l'enfant en lien avec la compétence 1

Méthodologie : raisonnement clinique, approche systémique, pratiques réflexives, préparation et exploitation de stage

Projet éducatif : prise de poste en Etablissement d'accueil de Jeune Enfant (EAJE) et projet éducatif, place du jeu dans le soin

Psychologie : développement psychoaffectif de l'enfant

Sociologie : concepts de base, culture enfantine

Management : conduite de projet

Macro-simulation

COMPETENCE 3 :

Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé

1. Concevoir des dispositifs et adapter les soins et les activités à l'âge de l'enfant, son stade de développement, ses ressources, ses inadaptations, déficiences, handicaps ou pathologies
2. Analyser les éléments de la prescription médicale, vérifier leur faisabilité en adéquation aux spécificités des enfants et les intégrer dans le projet de soins
3. Créer un environnement favorable aux soins et au développement de l'enfant en réduisant les nuisances, en prévenant les douleurs iatrogènes et en instaurant un climat serein
4. Mettre en œuvre des soins techniques, complexes, adaptés aux caractéristiques des enfants, notamment dans des situations critiques
5. Evaluer la mise en place des protocoles thérapeutiques afin de les adapter aux situations (urgence, soins palliatifs, santé mentale et pédopsychiatrie, pathologies chroniques...) et aux réactions des enfants et de leurs familles
6. Analyser les bénéfices et les risques de l'utilisation d'appareil et de dispositifs médicaux en tenant compte des rythmes de vie de l'enfant et de son confort
7. Initier la mise en œuvre des protocoles de soins d'urgence adaptés aux situations prévalentes chez les enfants
8. Elaborer des stratégies préventives, curatives et palliatives de la douleur
9. Evaluer sa pratique professionnelle de mise en œuvre de soins auprès des enfants avec le concours des parents et la faire évoluer en tenant compte des données probantes
10. Mettre en œuvre les procédures et les outils et supports permettant d'assurer la traçabilité des soins effectués auprès des enfants et leur surveillance

SAVOIRS ASSOCIES :

Pré-requis : contenus de la compétence 1 et 2

Méthodologie : calculs de dose, pratiques réflexives, préparation/exploitation de stage

Ateliers cliniques : soins d'hygiène et de confort, toucher massage, préparation des biberons, préparation d'une injection en pédiatrie, gestes techniques auprès du prématuré, nouveau-né et enfant

Besoins de l'enfant : soins de développement, place du jeu dans le soin

Fonction soin : le rôle du puériculteur auprès du prématuré, les soins post-opératoires en réanimation néonatale auprès d'un enfant atteint d'une pathologie chirurgicale, prise en soin d'un enfant handicapé en jardin d'enfant spécialisé, le rôle du puériculteur en chirurgie pédiatrique, auprès de l'enfant diabétique

Psychologie : annonce du handicap, accompagnement de l'enfant touché par la maladie chronique et accompagnement de l'enfant touché par l'obésité

Sociologie : anthropologie de l'alimentation

Diététique : alimentation de l'enfant atteint de : maladies rénales, chroniques, inflammatoires, mucoviscidose, obésité, diabète

Douleur : généralités et prise en charge de la douleur en pédiatrie

Législation : éthique et réanimation, gestion des risques, missions et fonctionnement du CAMSP

Macro-simulation

COMPETENCE 4 :

Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité

1. Accompagner l'émergence du sentiment maternel et paternel et consolider les premiers liens d'attachement
2. Valoriser les compétences parentales et soutenir les parents dans leur rôle éducatif en proposant des repères le cas échéant
3. Accompagner les parents dans la mise en place d'un projet de vie permettant le développement harmonieux et la santé de leurs enfants
4. Accompagner les parents dans des contextes décisionnels (choix de modes d'accueil, allaitement, situations à risques...) concernant la santé et le bien-être de leur enfant et repérer les besoins d'aide économique, sociale, psychologique et culturelle
5. Informer et conseiller les parents et l'entourage sur les indicateurs de santé, les soins et, le cas échéant, les déficiences et les handicaps
6. Evaluer l'incidence des situations de déficiences et de handicap sur le processus de parentalité
7. Organiser et animer des groupes de parole avec les parents autour de la santé des enfants et des adolescents
8. Instaurer et maintenir un lien de confiance et une relation de congruence avec les parents permettant de valoriser la fonction parentale

SAVOIRS ASSOCIES :

Pré-requis de la formation initiale : soins relationnels

Méthodologie : raisonnement clinique, pratiques réflexives, préparation et exploitation de stage

Grossesse : évolution culturelle de la préparation à l'accouchement, historique de la prise en charge du nouveau-né, déroulement et surveillance de la grossesse, psychologie de la femme enceinte

Besoins de l'enfant : compétences du nouveau-né, développement psychoaffectif du nouveau-né

Handicap : approche du jeune enfant en jardin d'enfant spécialisé

Communication : communication non verbale à travers le toucher relationnel

Sociologie : anthropologie de la famille, culture et identité

Diététique : alimentation de la femme allaitante, visite du lactarium

Macro-simulation

COMPETENCE 5 :

Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance

1. Conduire des enquêtes auprès de populations ou de familles afin d'identifier les besoins sociaux et de santé spécifiques au développement des enfants
2. Utiliser les données épidémiologiques connues et les études existantes afin de mesurer les besoins de populations ciblées
3. Détecter les risques sanitaires et psychosociaux relatifs aux enfants susceptibles de toucher des collectivités ou des groupes de personnes
4. Formaliser un diagnostic de situation des populations étudiées et le présenter dans un rapport de synthèse
5. Elaborer et conduire des projets et des actions de santé publique, de prévention et de promotion de la santé en lien avec les priorités nationales et locales et en collaboration avec les divers partenaires, les professionnels et les usagers
6. Argumenter des propositions d'actions en matière de santé publique devant des responsables locaux
7. Evaluer avec les services de l'aide sociale à l'enfance le développement et les conditions d'accueil des enfants qui leur sont confiés
8. Evaluer l'urgence d'une intervention professionnelle en situation de violence, de maltraitance ou d'aggravation dans l'état de santé de l'enfant
9. Décider de signaler une situation préoccupante aux autorités sanitaires, judiciaires et administratives compétentes
10. Prévenir et informer les personnes ayant en charge un enfant ou un groupe d'enfants des situations à risques dans des contextes spécifiques (sortie collective, alerte environnementale, jeux dangereux...)

SAVOIRS ASSOCIES :

Apports théoriques et pratiques par la FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs de la Promotion de la Santé)

Pédagogie : travail de groupe sur la fonction pédagogique du puériculteur.

COMPETENCE 6 :

Organiser et coordonner les soins et les activités de développement et d'éveil pour des enfants et des adolescents

1. Coordonner les interventions et la mise en place de relais professionnels dans l'accompagnement des enfants et de leur famille
2. Développer le partenariat entre les établissements d'accueil des enfants et les associations et structures extérieures (éducatives, sportives, culturelles...)
3. Organiser et développer le travail en équipe pluri professionnelle (coordination des informations formalisation des transmissions, adéquation des moyens, complémentarité des ressources...)
4. Valoriser les compétences (éducatives, soignantes...) des membres qui composent l'équipe de travail (notamment des auxiliaires de puériculture et des assistantes maternelles, infirmières)
5. Développer, organiser et coordonner les modalités de travail (collaboration, partenariat, réseau)
6. S'engager avec l'équipe autour des priorités du projet de l'établissement
7. Animer des réunions collectives et pluri professionnelles pour la promotion de la santé de l'enfant et de l'adolescent
8. Superviser et évaluer les activités d'éveil, d'éducation et de développement mises en œuvre dans les équipes professionnelles
9. Elaborer et mettre en œuvre les outils nécessaires au suivi de la qualité de la prise en soins des enfants et des adolescents et à la promotion de la bien traitance

SAVOIRS ASSOCIES :

Méthodologie : raisonnement clinique, approche systémique, pratiques réflexives, préparation et exploitation de stage

Besoins de l'enfant : soins de développement, le jeu en crèche et la place du jeu dans le soin, développement staturo-pondéral, psychomoteur et affectif de la naissance à 18 ans.

Législation : travail en collaboration AP/Puer, secret professionnel, discrétion professionnelle, VAE et formation AP

COMPETENCE 7 :

Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants.

1. Gestion des ressources humaines en fonction de responsable d'équipe
2. Gestion des locaux et matériels
3. Gestion de l'activité des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans
4. Gestion administrative

SAVOIRS ASSOCIES :

Méthodologie : prise de poste et positionnement du puériculteur en structure d'accueil, conduite de réunion, de projet, d'entretien, gestion de conflit, élaboration d'un rapport circonstancié

Historique : la petite enfance, la fonction

Modes d'accueil : établissements d'accueil de la petite enfance, PAI, gestion financière et gestion des ressources humaines en structure d'accueil

Hygiène : règles en structure d'accueil

Législation : organisation administrative sanitaire et sociale, hospitalière et extrahospitalière, politique et économie de la santé, présentation du CCAS, niveaux de maternité

COMPETENCE 8 :

Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques

1. Proposer une problématique de recherche et formuler un questionnement
2. Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet de recherche
3. Interpréter et évaluer les résultats d'investigation et les confronter aux connaissances professionnelles
4. Conduire une recherche documentaire et bibliographique sur la pratique infirmier puériculteur
5. Sélectionner, analyser, synthétiser les documents professionnels et scientifiques et organiser sa propre documentation professionnelle
6. Repérer les résultats de la recherche sur la pratique infirmière puériculteur permettant de faire évoluer sa pratique
7. Formaliser et rédiger des modes opératoires et préconisations permettant de faire évoluer la pratique infirmière puériculteur
8. Conduire des études à visée professionnelle dans les domaines de la puériculture en lien avec les partenaires concernés (chercheurs, cliniciens, organismes participants, promoteurs)
9. Elaborer des documents professionnels en vue de communication orale et écrite
10. Evaluer la pratique professionnelle à partir des démarches et référentiels en vigueur et la faire évoluer

SAVOIRS ASSOCIES :

Méthodologie : pratiques réflexives, conduite de projet, projet de recherche, AIEMS, cartes mentales

ANNEXE 2 : Les fonctions du puériculteur

LES FONCTIONS DU PUERICULTEUR

Ses fonctions prennent leur dimension dans l'articulation entre le champ sanitaire et social.

Le référentiel métier décrit l'ensemble des activités qui pourront être confiées au titulaire du diplôme.

Il permet :

- De fixer les objectifs de formation professionnelle
- D'engager le dialogue avec les tuteurs chargés de l'encadrement en stage
- D'éclairer les employeurs lors de l'embauche des jeunes diplômés

FONCTIONS DU PUERICULTEUR	ACTIVITES
<p>Fonction soin</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rôle autonome : Prise en charge de l'enfant et de sa famille dans sa globalité. ➤ Mise en œuvre des prescriptions médicales. 	<p>Accueille l'enfant et sa famille et/ou l'accompagnant. Etablit une relation de confiance.</p> <p>Pose un diagnostic de santé et/ou d'éducation.</p> <p>Propose un projet de soins ou de vie à l'enfant et à sa famille en fonction de la situation, de ses ressources, de celles de sa famille et de l'environnement institutionnel.</p> <p>Informe et renseigne.</p> <p>Organise et dispense les soins relevant du rôle propre, des prescriptions médicales.</p> <p>Participe à l'accompagnement de la parentalité de la naissance à l'adolescence.</p> <p>Participe au dépistage et à la prise en charge du handicap, de la douleur, de la maltraitance.</p> <p>Participe à l'accompagnement de l'enfant en fin de vie et de sa famille.</p> <p>Tient à jour les dossiers de l'enfant.</p> <p>Elabore les menus, contrôle les régimes.</p> <p>Contrôle et veille au respect des règles d'hygiène en collectivité et à domicile.</p> <p>Elabore et réactualise les protocoles de soins</p>

	<p>en équipe. En collaboration avec les auxiliaires de puériculture assure les soins d'hygiène et de confort. Contrôle les activités de soin et d'éveil. Collabore avec le pédiatre dans les actions de santé.</p>
<p>Fonctions transversales</p>	
<p>Fonction encadrement :</p>	<p>Organise le travail, évalue, sollicite les compétences des différents acteurs du soin. Anime, accompagne, soutient une équipe, la famille. Participe à la gestion des conflits. Conduit des projets de soins. Anime des réunions.</p>
<p>Fonction pédagogie :</p>	<p>Participe à l'élaboration du plan de formation. Elabore et met en œuvre un projet d'action de santé publique et/ou communautaire. Participe à des actions pédagogiques.</p>
<p>Fonction coordination :</p>	<p>Travaille en réseaux avec les différents partenaires sanitaires et sociaux. Coordonne avec les parents, les équipes et les différents intervenants.</p>
<p>Fonction gestion/Administration :</p>	<p>Collabore à la gestion administrative. Utilise les outils de gestion d'activité. Participe à la rédaction des rapports d'activité. Optimise les ressources en temps, en matériel, en ressources humaines et en utilisation de l'espace. Collabore à la gestion financière. Identifie les besoins d'une structure. Etablit et gère le budget de l'année, évalue et réajuste.</p>
<p>Fonction recherche :</p>	<p>Participe à la recherche en soins aux enfants de la naissance à 18 ans. Propose et participe à la mise en œuvre innovante et structurelle de projets en fonction des attentes et des besoins de l'enfant, de la famille, des employeurs dans le contexte d'évolution socio-économique actuel.</p>

**ANNEXE 3 : La grille d'évaluation de la résolution d'un
problème de santé**

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER (IERE) PUERICULTEUR (TRICE)

PROMOTION

RESOLUTION D'UN PROBLEME DE SANTE

NOM de l'ETUDIANT(E) :	Date de l'épreuve :
Nom de la Structure Professionnelle :	Durée de l'épreuve : 3 heures
NOTATION	
Présentation du projet :	/ 16 points
Mise en œuvre des activités :	/ 13 points
Auto évaluation :	/ 1 point
TOTAL :	/30 Points
SITUATION DE SOIN :	
EVALUATEUR :	EVALUATEUR :
Nom et Signature :	Nom et Signature :
Fonction :	Fonction

OBJECTIFS DE LA RESOLUTION D'UN PROBLEME DE SANTE

Au travers des situations :

- Evaluer la compétence de l'étudiant(e) à :
 - Prendre soin de l'enfant de la naissance à 18 ans pour maintenir, restaurer et promouvoir la santé, le développement, l'éveil, l'autonomie et la socialisation, en tenant compte de son environnement socio-familial, quelque soit le secteur d'activité.
 - Exercer dans une équipe pluri professionnelle dans le respect de la déontologie et de l'éthique

Le jury, compte-tenu de l'activité du service ou de l'établissement, détermine la nécessité de sa présence continue ou discontinue.

La présentation du projet est synthétique et ne doit pas excéder 1 heure.

Le jury détermine avec la responsable de la structure l'heure de début et de fin de l'épreuve et le signifie à l'étudiant(e).

Toute activité potentiellement dangereuse dans la mise en œuvre des activités entraîne une note éliminatoire

GRILLE D'EVALUATION D'UNE RESOLUTION DE PROBLEME DE SANTE

NOM DE L'ETUDIANT(E) :

EVALUATION DU PROJET				
ITEMS	CRITERES	INDICATEURS	COMMENTAIRES	NOTES
CONTEXTE	Pertinence du positionnement du puériculteur dans le contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de la structure et/ou service et de la population accueillie - Identification des missions spécifiques du puériculteur en lien avec le contexte - Identification des différents professionnels présents dans la structure 		/2 points
ANALYSE	Pertinence de l'analyse mettant en évidence l'approche globale de l'enfant et de sa famille	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation structurée des données - Exhaustivité des informations sélectionnées - Exactitude des connaissances mobilisées - Liens entre les informations sélectionnées et la mobilisation des connaissances - Questionnement adapté au regard des éléments présents et manquants et/ou identification des éléments dans la dimension bio psychosociale 		/6 points

NOM DE L'ETUDIANT(E) :

EVALUATION DU PROJET				
PROJET DE SANTE ET/OU DE SOINS	Pertinence du projet	<ul style="list-style-type: none">- Priorisation et exhaustivité des problématiques/activités/ actions prenant en compte les ressources et les difficultés de l'enfant et de sa famille et/ou des professionnels- Elaboration du projet en lien avec la famille- Réalisation du projet en lien avec l'équipe pluridisciplinaire et avec les partenaires internes et externes		/8 points
MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES				
REALISATION DES ACTIONS DE SANTE	Qualité de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille et/ou des professionnels mettant en évidence le positionnement professionnel dans la fonction d'infirmier (ière) puériculteur (trice)	<ul style="list-style-type: none">- Adaptation à la situation- Adaptation de la relation et de la communication auprès des enfants, adolescents et entourage et/ou professionnels- Accompagnement des familles et/ou des professionnels dans leur réponse aux besoins des enfants- Mise en œuvre d'un travail en collaboration- Fiabilité des transmissions		/13 points

NOM DE L'ETUDIANT(E) :

POSTURE REFLEXIVE	Pertinence de la mise à distance	<ul style="list-style-type: none">- Auto évaluation- Proposition de réajustement		/1 point
GESTION DES RISQUES	Sécurité de l'enfant Le non respect d'un indicateur entraîne 0 ou (- 5) sur la note de la mise en œuvre des activités, à l'appréciation du jury	<ul style="list-style-type: none">- Respect de la sécurité de l'enfant- Identification et gestion des risques physiques, psycho affectifs et en lien avec le traitement et/ou mise en évidence de l'absence de risque		
TOTAL				30 points

ANNEXE 4 : La grille d'évaluation de stage

IV - DOSSIER DE STAGE

Institut de formation : IFPM CHR Orléans

Elève :

NOM :

Prénoms :

Nature du stage :

Date du stage :

Lieu :

Nombre d'heures à effectuer :

Nombre d'heures d'absence :

Nombre d'heures récupérées :

I - CAPACITE A SE FORMER SUR UN TERRAIN PROFESSIONNEL

Note sur 10 :

A - DANS LES PREMIERS JOURS DE STAGE, l'élève négocie son projet avec l'équipe :

- ° Elle (il) présente ;
- ° Elle (il) expose son projet de stage (objectifs, apprentissage, ...) ;
- ° Elle (il) le réajuste en tenant compte des remarques qui lui sont faites dans le but de le rendre plus réaliste.

EVALUATION :

B - AU COURS DU STAGE

1. L'élève recherche les moyens favorables à ses apprentissages :

- ° Elle (il) organise son emploi du temps en tenant compte des activités du service et de son projet de stage ;
- ° Elle (il) sollicite les professionnels du service pour l'accompagner dans ses apprentissages ;
- ° Elle (il) recherche des informations complémentaires, si nécessaire, par ses propres moyens.

EVALUATION :

2. L'élève utilise les outils d'apprentissage mis à sa disposition :

- ° Document pédagogiques de l'école ;
- ° Documentation professionnelle ;
- ° Fichier technique ;
- ° Dossier de soins.

EVALUATION :

3. L'élève acquiert des techniques spécifiques à ce secteur d'activité :

EVALUATION :

4. L'élève fait volontiers des retours critiques sur le déroulement de son stage :

- ° Elle (il) cherche à identifier les difficultés en distinguant celles qui viennent d'elle (lui) et celles qui lui sont extérieures ;
- ° Elle (il) accepte la critique et modifie ses comportements en fonction des évaluations.

EVALUATION :

II - CAPACITE A SE SITUER DANS LE SERVICE

Note sur 10 :

1. L'élève participe aux activités du service en fonction de son statut de stagiaire :

- ° Elle (il) réalise des tâches selon ses compétences et sait si besoin solliciter l'intervention d'une professionnelle;
- ° Elle (il) coordonne son action avec les membres de l'équipe afin d'assurer la continuité des soins auprès des enfants;
- ° Elle (il) effectue des transmissions orales et/ou écrites précises et concises après la réalisation d'une action;
- ° Elle (il) respecte ses engagements professionnels auprès de l'équipe;
- ° Elle (il) est ponctuelle (el) - prévient de ses absences.

EVALUATION :

2. L'élève identifie les différents personnels qui interviennent auprès de l'enfant et les sollicite en fonction de leur spécificité.

EVALUATION :

3. L'élève participe à la dynamique du service :

- ° Elle (il) compare, interroge les pratiques du service dans un esprit constructif;
- ° Elle (il) fait référence à son expérience antérieure et/ou à des connaissances théoriques (cours, lectures, textes législatifs en vigueur, etc.); et fait des propositions judicieuses aux professionnels du service.

EVALUATION :

III - CAPACITE A PERFECTIONNER SES ATTITUDES PROFESSIONNELLES

Note sur 10 :

III-1 - CAPACITE A COMMUNIQUER ET A ADAPTER SA MANIERE D'ETRE

1. L'élève favorise et suscite des échanges avec l'enfant :

- ° Elle (il) l'accueille ou se présente à lui;
- ° Elle (il) s'adresse à lui en tenant compte de ses possibilités physiques, psycho-affectives et intellectuelles;
- ° Elle (il) prend en compte ses réactions et adapte son mode de communication.

EVALUATION :

2. L'élève favorise et suscite des échanges avec la famille :

- ° Elle (il) l'accueille ou se présente à elle ;
- ° Elle (il) est attentive(if) à ses réactions verbales et non verbales;
- ° Elle (il) adapte ses paroles, ses silences, ses expressions aux réaction de la famille;
- ° Elle (il) respecte ses références culturelles.

EVALUATION :

3. L'élève favorise et suscite des échanges avec l'équipe :

- ° Elle (il) prend l'initiative d'établir des contacts;
- ° Elle (il) est attentive(if) aux réactions diverses;
- ° Elle (il) intervient au moment opportun et tient compte de la disponibilité des personnes.

EVALUATION :

III - CAPACITE A PERFECTIONNER SES ATTITUDES PROFESSIONNELLES (suite)

III-2 - CAPACITE A AGIR AVEC DISCERNEMENT

L'élève agit dans les limites de son statut de stagiaire :

- ° Elle (il) renseigne les parents en fonction de ses compétences;
- ° Elle (il) transmet des informations aux professionnels - par écrit, par oral - sans porter de jugements arbitraires;
- ° Elle (il) prend des décisions ponctuelles en tenant compte du projet de travail de l'équipe.

EVALUATION :

IV - CAPACITE A RESOUDRE UN PROBLEME DE SOIN INFIRMIER AUPRES D'UN ENFANT OU D'UN GROUPE D'ENFANTS EN UTILISANT UNE DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Note sur 10 :

IV-1 - CAPACITE D'ANALYSE ET DE SYNTHESE

1- L'élève identifie les besoins de vie spécifiques d'un enfant ou d'un groupe d'enfants :

- ° Elle (il) recueille des informations significatives par l'observation, l'entretien, l'étude de documents;
- ° Elle (il) met en évidence les besoins spécifiques;
- ° Elle (il) repère les facteurs de perturbations;
- ° Elle (il) repère les facteurs de risque;
- ° Elle (il) évalue l'urgence (ordre social, médical,...).

2- Elle (il) sélectionne les ressources.

3- Elle (il) déduit les différentes dimensions du problème de soins qui se pose à elle, en tant que puéricultrice, et les classe, si nécessaire, par ordre de priorité, sélectionne les ressources.

EVALUATION :

**IV - CAPACITE A RESOUDRE UN PROBLEME DE SOIN INFIRMIER
AUPRES D'UN ENFANT OU D'UN GROUPE D'ENFANTS EN UTILISANT UNE DEMARCHE METHODOLOGIQUE
(suite)**

IV-2 - CAPACITE A ELABORER ET A METTRE EN OEUVRE SON PLAN D'ACTION EN VUE DE CONTRIBUER
A LA SATISFACTION DE L'ENSEMBLE DES BESOINS MIS EN EVIDENCE

- 1- L'élève formule des objectifs.
- 2- Elle (il) réalise ou fait réaliser des soins individualisés continus auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants :
 - ° Soins relatifs à l'entretien et la promotion de la vie;
 - ° Soins relatifs à la restauration de la santé.

EVALUATION :

IV-3 - CAPACITE A EVALUER LA SATISFACTION DES BESOINS

- 1- L'élève met en évidence les objectifs atteints et ceux qui ne le sont pas.
- 2- Elle (il) en recherche les causes.
- 3- Elle (il) fait des propositions de réajustement.

EVALUATION :

IMPORTANT :

L'évaluation doit être faite avec l'élève par le responsable de la structure d'accueil sur proposition du personnel encadrant

Cachet du service

Date de l'évaluation

EVALUATEURS

NOM(s) :

QUALITE(s) :

SIGNATURE(s) :

Signature de l'élève

--

--

--